

## 2è ANNEE – UNITES D'ENSEIGNEMENT A CHOIX – 2018/2019

**Les étudiants doivent valider 40 heures d'Unités d'Enseignement à Choix en deuxième année.**

INTITULE	REFERENT	HEURES	VALIDATION	DISPOSITIONS PARTICULIERES
<b>UE MASTER SCIENCES DE LA VIE SANTE</b>	UFR SCIENCES UFR MEDECINE	40h	Selon UE	Une UE de Master valide 40 heures d'enseignement à choix
<b>STAGE D'OBSERVATION EN CABINET DENTAIRE</b>	UFR ODONTOLOGIE Convention signée entre Université et Praticien	20h	Rapport de stage	Un seul stage possible dans l'année au premier ou au second semestre
<b>STAGE D'OBSERVATION EN LABORATOIRE DE PROTHESE</b>	UFR ODONTOLOGIE Convention signée entre Université et Laboratoire	20h	Rapport de stage	Un seul stage possible dans l'année au premier ou au second semestre
<b>TUTORAT PACES</b>	UFR MEDECINE	40h	Rapport d'activités	Ouvert à 5 étudiants en odontologie
<b>SPORT</b>	SUAPS	20h	Passeport à valider	Un seul sport possible dans l'année (fin des activités sportives en avril)
<b>ENGAGEMENT ETUDIANT (dont participation à la vie associative)</b>	Laurence LUPI	40h	Rapport d'activités	Valider le projet en amont

**Remarque : le nombre d'heures peut être modifié par l'enseignant responsable au moment de la validation en cas de manque d'assiduité.**

**La validation doit se faire par unités de 20 heures.**